
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 11 février 2021 à 8 h 45
en conformité avec l'arrêté ministériel 2020-049**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement
Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville - district Ovide-Clermont
M. Abdelhaq Sari, conseiller de la ville - district Marie-Clarac
Mme Renée-Chantal Belinga, conseillère d'arrondissement - district Ovide-Clermont
M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement - district Marie-Clarac

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME CHRISTINE BLACK

Étaient aussi présents les employés suivants :

Mme Rachel Laperrière, directrice d'arrondissement
Mme Claire Vassart, directrice de la performance, du greffe et des services administratifs
M. Gilbert Bédard, directeur des travaux publics
M. Jérôme Vaillancourt, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
M. Claudel Toussaint, directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Mme Marie Marthe Papineau, secrétaire d'arrondissement
Mme Anne-Sophie Bergeron, agente de recherche et secrétaire d'arrondissement substitut
M. Stéphane Collin, agent de systèmes de gestion

Étaient aussi présents :

M. François Purcell, directeur de cabinet
M. Alain-David Jean-Noël, chargé de secrétariat

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance ouverte.

CA21 10 028

Déposer les avis de convocation et adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 11 février 2021, à 8 h 45.

Il est proposé par Mme Renée-Chantal Belinga

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soient déposés les avis de convocation signifiés aux membres du conseil;

ET QUE soit adopté l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 11 février 2021, à 8 h 45.

Adopté à l'unanimité.

CA21 10 029

Octroyer à BC2 Groupe Conseil Inc., pour un montant de 53 693,33 \$, taxes incluses, un contrat de services professionnels pour la réalisation d'une étude préalable au programme fonctionnel et technique (PFT) pour le projet de construction d'un centre sportif à l'arrondissement, pour une durée de quatre (4) mois, et ce, à compter du 15 février 2021, approuver le projet de convention à intervenir et autoriser la dépense au surplus réservé par l'arrondissement pour la réalisation de ce projet.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit octroyé à BC2 Groupe Conseil Inc., pour un montant de 53 693,33 \$, taxes incluses, un contrat de services professionnels pour la réalisation d'une étude préalable au programme fonctionnel et technique pour le projet de construction d'un centre sportif à l'arrondissement, pour une durée de quatre (4) mois, et ce, à compter du 15 février 2021;

QUE soit autorisée la dépense de 53 693,33 \$, taxes incluses, au surplus réservé;

QUE soit approuvé le projet de convention de services professionnels à intervenir;

QUE M. Claudel Toussaint, directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social soit autorisé à signer la convention de services professionnels;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1214111001

CA21 10 030

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir :approuver la modification au P.I.I.A et permettre la démolition de 2 résidences unifamiliales jumelées, le remembrement des 2 lots et la construction d'un bâtiment multifamilial de 6 étages d'usage résidentiel classe J (multifamilial de 11 logements et plus) au 3900-3918, boulevard Henri-Bourassa Est, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soient modifiés, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, les matériaux du projet de construction d'un bâtiment de 6 étages résidentiel classe J (multifamilial de 11 logements et plus), au 3900-3918, boulevard Henri-Bourassa Est, le tout en conformité avec les plans d'architecture préparés par Globe architecture et révisés le 1er février 2021;

Les conditions, quant à elles, restent inchangées, c'est-à-dire :

QUE cette autorisation soit conditionnelle:

- au dépôt d'une garantie financière de 3% de la valeur des travaux préalablement à la délivrance du certificat d'autorisation pour la démolition des bâtiments existants et que cette garantie soit libérée à la fin des travaux de construction;
- à ce qu'une suite soit donnée à cette demande, par la délivrance d'un permis de construction, dans les 18 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;
- à ce que cette demande modifie la résolution CA19 10 135;

ET QUE le tout soit applicable aux lots 1 413 434 et 1 413 435 du cadastre du Québec, soit le 3900-3918, boulevard Henri-Bourassa Est.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1187040012

70.01 Période de questions du public.

Conformément à l'arrêté ministériel 2020-049, les citoyens pouvaient transmettre leurs questions par téléphone ou par courriel à tout moment avant et pendant la séance. Aucune question n'a été reçue.

À 8 h 50, l'ordre du jour étant épuisé, Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance levée.

Mme Christine Black
maïresse d'arrondissement

Marie Marthe Papineau
secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 8 mars 2021.